



SARL AIX LUBERON ENCHERES

SELARL Emmanuelle HOURS et Jennifer PRIMPIED-ROLLAND

Commissaires-priseurs judiciaires et habilités – Décl. 088-2017 du 6/1/17

Avenue du 1^{er} mai – Z.I. Saint-Joseph – 04100 MANOSQUE

Tél : 04.92.87.62.69 – Mail : contact@primpied.com

CONDITIONS ACHETEURS

La vente sera faite au comptant et conduite en Euros

Les acquéreurs paieront des frais en sus des enchères de 21 % TTC pour les lots volontaires et 14,40% pour les lots judiciaires.

GARANTIES

Les attributions ont été établies compte-tenu des connaissances scientifiques et artistiques à la date de la vente. L'ordre du catalogue sera suivi.

Une exposition préalable permettant aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des biens mis en vente, il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée. Les reproductions au catalogue des œuvres sont aussi fidèles que possible, une différence de coloris ou de tons est néanmoins possible. Les dimensions et poids ne sont donnés qu'à titre indicatif. Sauf indication contraire, les bijoux en or vendus sont en or 18K.

Concernant l'achat de véhicules immatriculés, l'adjudicataire est dûment informé qu'en raison de la réforme des services de préfecture, le commissaire-priseur indique que l'immatriculation du véhicule ne pourra avoir lieu qu'environ 2 mois après la vente

ENCHERES

- Ordre d'achat : Si vous souhaitez faire une offre d'achat par écrit, vous devez remplir un dossier de participation que vous pouvez demander directement par mail à manosque@aixluberonauction. Celui-ci doit nous parvenir au plus tard 2 jours avant la vente, accompagnée d'une copie de votre pièce d'identité, de vos coordonnées bancaires et d'un chèque de garantie.

- Enchères par téléphone : Si vous souhaitez enchérir par téléphone, veuillez en faire la demande par écrit en utilisant le formulaire prévu à cet effet, accompagné de vos coordonnées bancaires, d'un chèque de garantie et d'un numéro de téléphone où nous pourrions vous joindre, au plus tard 48 heures avant la vente. La SELARL EMMANUELLE HOURS et JENNIFER PRIMPIED-ROLLAND / SARL AIX LUBERON ENCHERES décline toute responsabilité au cas où la communication téléphonique n'aurait pu être établie. Toute personne ayant réservé une ligne téléphonique sera réputée acquéreur à l'estimation basse. Aucun appel téléphonique ne sera effectué pour un lot dont l'estimation est inférieure à 150€

En cas de double enchère reconnue effective par le Commissaire-priseur, le lot sera remis en vente, tous les amateurs présents pouvant concourir à cette deuxième mise en adjudication.

DÉFAUT DE PAIEMENT

En application de l'article L. 441-6 du Code du Commerce, en cas de retard de paiement supérieur ou égal à 30 jours après la vente, des pénalités de retard au taux légal en vigueur majoré de 5 points, seront demandées à l'acheteur.

L'application de cette clause ne fait pas obstacle à l'allocation de dommages et intérêts et aux dépens de la procédure qui serait nécessaire, et ne préjuge pas de l'éventuelle mise en œuvre de la procédure de folle enchère.

FOLLE ENCHERE

Par dérogation de l'Art.14 de la loi du 10 juillet 2000 :

« A défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le bien est remis en vente à la demande du vendeur sur folle enchère de l'adjudicataire défaillant ; si le vendeur ne formule pas cette demande dans un délai de deux mois à compter de l'adjudication, la vente est résolue de plein droit, sans préjudice de dommages et intérêts dus par l'adjudicataire défaillant ».

RETRAIT DES ACHATS

Il est conseillé aux adjudicataires de procéder à un enlèvement de leurs lots dans les meilleurs délais afin d'éviter les frais de magasinage qui sont à leur charge. Le magasinage n'entraîne pas la responsabilité de la SELARL EMMANUELLE HOURS et JENNIFER PRIMPIED-ROLLAND / SARL AIX LUBERON ENCHERES S ni de l'expert à quelque titre que ce soit.

Frais de magasinage SELARL EMMANUELLE HOURS et JENNIFER PRIMPIED-ROLLAND / SARL AIX LUBERON ENCHERES : Les frais de magasinage sont dus à compter du 7^e jour (y compris les jours fériés) - Leur montant est de 4 € TTC par jour et par lot (y compris les jours fériés) et 15€ TTC par jour et par véhicule - Les lots dépassant le montant de 5 000 € supporteront une participation complémentaire aux frais d'assurance et d'administration de 1 % TTC de leur valeur.

En cas de paiement par chèque ou par virement, la délivrance des objets pourra être différée jusqu'à l'encaissement.

Dès l'adjudication, l'objet sera sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. L'acquéreur sera lui-même chargé de faire assurer ses acquisitions, et la SELARL EMMANUELLE HOURS et JENNIFER PRIMPIED-ROLLAND / SARL AIX LUBERON ENCHERES décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet pourrait encourir, et ceci dès l'adjudication prononcée. En cas de vente à l'extérieur de l'hôtel des Vente, les frais de transport restent à la charge de l'acquéreur.

EXPÉDITION DES LOTS

Le transport est effectué sous l'entière responsabilité de l'acheteur. Les lots peuvent être expédiés par SELARL EMMANUELLE HOURS et JENNIFER PRIMPIED-ROLLAND / SARL AIX LUBERON ENCHERES aux conditions suivantes :

1- Une demande écrite de l'adjudicataire, mentionnant expressément la décharge de la SELARL EMMANUELLE HOURS et JENNIFER PRIMPIED-ROLLAND / SARL AIX LUBERON ENCHERES en cas de dommage de l'objet subit durant le transport.

2- Les frais d'expédition seront majorés du coût de l'emballage, selon une grille tarifaire variable suivant la valeur et la taille de l'objet.

Le choix du transporteur et l'organisation du transport appartiennent à l'acheteur. La SELARL EMMANUELLE HOURS et JENNIFER PRIMPIED-ROLLAND / SARL AIX LUBERON ENCHERES peut fournir, de manière non contractuelle, les coordonnées de transporteurs

.3- Les lots ne seront expédiés qu'après règlement de l'achat et du transport (délai moyen d'env. 2 à 3 semaines après réception des fonds)